

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 04 mars 2019

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, SAVEAN Bernard, AKALP Jacqueline, PINSON Zofia.

Absente excusée : PAMPANAY Fabienne (donne pouvoir à STEUNOU Sylvie),

Secrétaire de séance : LE CAM Hervé.

Budget assainissement : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget annexe Assainissement. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 19275,59 € en dépenses :

- 11 928,00 € de dotations aux amortissements
- 6 437,94 € d'intérêts d'emprunts
- 909,65 € de charges à caractère général

et 33 790,97 € en recettes

- 14 636,77 € de redevance d'assainissement
- 6 304,20 € de dotation du budget principal
- 12 850,00 € d'amortissements,

soit un résultat brut de 14 515,38 €.

Pour la section investissement, les dépenses s'élèvent à 23 457,24 €

- 6 930,00 € de reprise sur FCTVA
- 5 920,00 € de subventions d'équipements
- 10 607,24 € de remboursement de capital d'emprunt

et 22 060,57 € pour les recettes

- 10 132,57 € de report
- 11 928,00 € d'amortissements.

Le résultat brut ainsi dégagé est de -1 396,57 €. Le résultat reporté de 2017 est de - 10 011,87 €, portant le déficit d'investissement à 11 408,44 €. Monsieur Le Maire propose ainsi d'affecter la somme de **14 515,38 €** au 1068, **report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement**. Monsieur le Maire se retire et Monsieur Hervé LE CAM, premier adjoint, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion puis le compte administratif.

Budget principal : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget principal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 398 027,78 € en dépenses

- 122 396,90 € de charges à caractère général
- 208 817,63 € de charges de personnel
- 3 485,00 € d'atténuations de produits
- 3 380,01 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 40 746,68 € d'autres charges de gestion courante
- 19 201,56 € d'intérêts d'emprunts

et 504 534,00 € en recettes

- 53 134,85 € de remboursement sur rémunération du personnel
- 13 323,16 € de produits des services du domaine et des ventes
- 213 200,91 € d'impôts et taxes
- 188 918,30 € de dotations, subventions et participations
- 34 110,55 € d'autres produits de gestion courante
- 2,40 € de produits financiers
- 1 843,83 € de produits exceptionnels,

soit un résultat brut de 106 506,22 €. L'ensemble du report de 2017 ayant été affecté en investissement, il n'y a pas de résultat reporté pour le budget principal. Le résultat net de fonctionnement est donc de 106 506,22 €. Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 319 665,58 €

- 7 689,26 € pour les cimetières (acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières, acquisition de parcelles contiguës à l'extension du cimetière, plantations de végétaux à l'extension, acquisition du portail et du portillon de l'extension)
- 234 134,83 € pour des travaux sur les bâtiments communaux (salle des fêtes et chapelle de St Antoine).
- 75 995,89 € de remboursement de capital de l'emprunt.
- 1 845,60 € de restitution de cautions.

et 513 691,26 € pour les *recettes*

- 5 775,00 € de subvention pour l'opération école (travaux réalisés en 2016-2017)
- 48 735,00 € de subvention pour l'opération bâtiments communaux (avance DETR pour les travaux de la salle des fêtes).
- 377 091,00 € d'emprunt pour la salle des fêtes (une partie en court terme pour le financement de la TVA)
- 82 090,26 € d'opérations financières dont 12 484,91 € de FCTVA et 65 487,76 € d'excédents de fonctionnement de 2017.

Le résultat brut ainsi dégagé est de 194 025,68 €. Le résultat reporté de 2017 est de - 11 111,76 €, portant le solde d'investissement à 182 914,22 €.

Les restes à réaliser d'investissement se montent à 426 265,17 € en dépenses (salle des fêtes) et 127 115,00 € en recettes (subventions à percevoir). Un besoin de financement de 299 150,17 € se dégage ainsi. Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de **106 506,22 €** au 1068, **excédent de fonctionnement capitalisé** en investissement. Monsieur le Maire se retire et Monsieur Hervé LE CAM, premier adjoint, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif.

Subventions aux associations

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions communales aux associations. Il indique qu'il souhaite privilégier les associations œuvrant pour l'animation et la promotion du territoire communal et souhaite qu'un forfait par adhérent issu de la commune soit arrêté pour les associations hors commune. Il rappelle qu'en début de mandat, le conseil avait convenu d'accorder la somme de 20 €. Monsieur Le Maire donne donc lecture des demandes de subventions qui ont été reçues en Mairie à ce jour et propose les attributions suivantes qui sont discutées au cas par cas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes :

Association	Courrier de demande	Bilan financier	Bilan moral	Nombres de licenciés (clubs sportifs)	Rappel subventions 2018	Subventions 2019
Associations communales						
Amicale des Retraités	X	X			200 €	200 €
Dialogues avec la Nature	X	X	X		200 €	200 €
Parents d'Elèves (classe de mer)	X					2 191,09 €
FNACA	X	X			100 €	100 €
Gar Nevez Laruen	X	X			200 €	200 €
L'Atelier	X	X			200 €	200 €
Parents d'Eleves Ecole de Lanrivain	X	X			1 300 €	1300 €
PLUS	X	x			1 300 €	1 300 €
Associations hors communes ayant perçu des subventions précédemment et renouvelant leur demande						
Animation du Pays Plinn	X	X			1 300,00 €	1300 €
Centre d'Aide Alimentaire	X				150,00 €	150 €

Familles Rurales	X				150,00 €	
LA PIERRE LE BIGAUT	X				Acquisition matériel	Acquisition matériel
Société Hippique Argoat Trégor	X	X			50,00 €	50 €
Associations avec adhérents habitants Lanrivain habituellement subventionnées						
Blés d'Or	X	X	X	6	140 €	120 €
Cyclo Club du Blavet	X	X		1		20 €
Entente Basket du Pélem	X	X		1	20 €	20 €
Handball pélemois	X	X		5	120 €	100 €
Judo Club pélemois	X	X		5	100 €	100 €
Outil en Mains	X			1	20 €	20 €
Team du Pélem	X			5	80 €	100 €
Associations avec adhérents habitants Lanrivain habituellement non subventionnées						
Chambre des Métiers	X			2		
Poney Club de Glomel	X			1		
TOTAL					5 630,00 €	7 6171,09 €

Le conseil municipal fait remarquer que les associations pour lesquelles une subvention est théoriquement accordée et qui n'ont pas fourni de bilan financier ne percevront cette subvention qu'après présentation du document manquant.

Avenant aux travaux de la salle des fêtes

Monsieur le Maire annonce que le support de la dalle était trop abîmé pour permettre un ragréage avant pose du carrelage. Une reprise complète de la dalle s'avère nécessaire. Le titulaire du lot carrelage-faïence a déposé un avenant au marché de travaux comme suit :

- Déduction d'un ragréage de rénovation type P3 y compris primaire d'accrochage	- 2 687,76 € HT
- Exécution de chape ciment dosée à 350 kg/m ³ de 5-6 cm d'épaisseur maxi	+ 5 939,95 € HT
- Fourniture et pose de polyane et bandes périphériques	+ 300 € HT
TOTAL	+ 3 552,19 € HT (4 262,63 € TTC)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant proposé par la société CRLB LE BORGNE, titulaire du lot 12 pour un total de + 4 262,63 € TTC.

Convention avec le département des Côtes d'Armor

Afin de réaliser des travaux sur le domaine routier départemental en agglomération, il est nécessaire de conventionner avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (aménagement des entrées de bourg). Il s'agit d'une convention permettant que la commune s'engage à prendre en charge l'entretien des aménagements qu'elle réalisera (écluses, plantations...). Le Conseil Municipal doit donner délégation au Maire pour signer ces conventions. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Conseil Départemental.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part d'un échange qu'il a eu le matin même avec la représentante d'une société spécialisée dans les énergies renouvelables qui souhaite implanter un parc éolien de vraisemblablement 4 unités pouvant aller jusqu'à 150 m de haut (sommet de pale) produisant un minimum de 2 mégawatts. Ce parc serait situé entre les communes de LANRIVAIN et SAINT-NICOLAS-DU-PELEM. Monsieur le Maire pouvant être considéré intéressé car il possède des terres dans la zone d'étude, précise qu'il ne prendra pas part aux discussions concernant ce projet et que M. Hervé LE CAM, 1^{er} adjoint, sera chargé du suivi de ce dossier. Il précise en outre que les propriétaires concernés par la zone d'étude vont être informés par courrier du projet par la société porteuse du projet.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été interrogé par les enseignantes sur l'aménagement des bâtiments scolaires à la rentrée scolaire. En effet un groupe de 10 élèves, actuellement en grande

section, va rentrer au CP. Afin de conserver de bonnes proportions dans chaque classe, il est fortement envisagé que la professeure de maternelle conserve ces 10 élèves dans sa classe, mais que, de ce fait, il soit aménagé un espace adapté et dévolu à cette section dans le bâtiment de maternelle. Pour ce faire, il serait nécessaire de récupérer l'espace dortoir. Cet espace serait donc à déplacer dans les bâtiments actuels car il est inenvisageable d'installer le dortoir chaque jour dans la salle de maternelle (pénibilité du travail et manque de confort pour les élèves). Plusieurs solutions sont à l'étude, dont la réhabilitation du bâtiment « préfabriqué ». Monsieur Serge LE LOUARN, Conseiller Municipal fait savoir qu'il a entendu parler d'un programme proposé par le PETR du Pays COB pour la formation de jeunes artisans qui pourrait être intéressés par le projet. Contact sera pris avec le PETR pour obtenir plus d'informations sur ce programme. Toujours concernant l'école, Monsieur le Maire fait remarquer que cette année, les deux postes d'enseignants n'ont pas été menacés par la carte scolaire, pour la première fois depuis le début du mandat.

- Monsieur Serge LE LOUARN, Conseiller Municipal, précise que concernant le projet de covoiturage communal, une habitante de la commune serait intéressée pour lancer la coordination du projet. Elle va prendre contact avec M. Le Maire à ce sujet.
- Monsieur Serge LE LOUARN, Conseiller Municipal, annonce qu'il a échangé avec Monsieur JEZEGOU du Conseil Départemental qui souhaiterait rouvrir un chemin de randonnée de St Antoine à la retenue d'eau. Il est possible que des conventions soient nécessaires avec des propriétaires privés, et souhaite dans ce cas l'appui de la municipalité. Consulté, le Conseil Municipal donne son aval au projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Hervé LE CAM,
Adjoint au Maire.

